

# Camarades, aux urnes !

**Le 8 décembre prochain se dérouleront les élections professionnelles, qui détermineront les représentants du personnel au sein des différentes instances de dialogue social. Au-delà du score – et donc des moyens dont il pourra disposer pour vous défendre – de notre syndicat, il est primordial que tous les agents se mobilisent. Car plus grande sera la participation, plus forte sera votre voix.**

Jeudi 8 décembre 2022. Dans toutes les sections, cette date est entourée en rouge sur les agendas. C'est ce jour-là qu'agents titulaires et contractuels devront choisir leurs représentants au sein des commissions administratives paritaires (CAP), des commissions consultatives paritaires (CCP) et, pour la première fois, des comités sociaux territoriaux (CST) (**cf. encadrés**). « C'est un moment particulièrement important pour la démocratie sociale », appuie **Dominique RÉGNIER, Secrétaire général adjoint de la Fédération FO-SPS**. Et à plus d'un titre !

## Sans voix, pas de voix au chapitre

« L'enjeu prioritaire, c'est celui du terrain. C'est d'abord l'attribution du temps syndical aux différentes organisations, en fonction des résultats obtenus », indique **Christophe**

**ODERMATT, délégué fédéral, Secrétaire régional d'Alsace**. Il précise : « Plus les résultats de notre syndicat seront importants, plus nous disposerons de temps et d'élus déchargés de service pour défendre les collègues et leurs revendications. C'est un cercle vertueux qui n'est pas forcément bien connu des agents ». Et d'expliquer que la représentativité au niveau national « n'est nullement le but, mais seulement la conséquence » de ces résultats obtenus sur le terrain. Elle découle en effet de l'ensemble des résultats des élections aux différents CST. « Sans de bons résultats locaux, nous ne serons pas à la table des négociations du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale, où se prennent toutes les grandes décisions », prévient **Nathalie DE OLIVEIRA, Secrétaire départemental de l'Hérault**. Pour autant, elle aussi insiste surtout sur la nécessité d'une bonne assise dans toutes les instances locales : « Une négociation favorable dans une collectivité se propagera d'autant plus facilement si toutes les instances locales parlent d'une même voix ».

L'enjeu, c'est aussi – et peut-être surtout – celui de la participation : « Plus elle sera forte, plus la légitimité, l'influence, le poids des syndicats le seront également », insiste **Christophe ODERMATT**. **Nicolas VERHILLE, Secrétaire général Nord Pas-de-Calais des services publics et de santé**, va plus loin, en alertant a contrario sur les risques d'une trop grande abstention : « Les employeurs pourraient arguer de la satisfaction des agents, ou à tout le moins prendre acte de leur désintérêt ». Pis, « certains pourraient même finir par poser la question de l'utilité de ces élections au regard des moyens engagés, remettant ainsi en cause ce droit acquis de haute lutte ».

## Méconnaissance des instances

La méconnaissance de ces instances et de leur rôle semble malheureusement un frein important à la mobilisation. « Je dirais qu'environ 60 % des agents ignorent le rôle, voire l'existence, des CST et des CAP », estime **Nathalie DE OLIVEIRA**, qui déplore plus généralement « le manque d'informations des agents sur leurs droits ». « C'est



à nous de leur faire comprendre l'intérêt de ces institutions si l'on veut favoriser la participation », assure-t-elle. « Beaucoup d'agents sont préoccupés par la situation économique et cherchent d'abord à boucler leur fin de mois. Ils n'ont pas forcément conscience qu'il y a des élections prochainement, et de leur importance », concède, compréhensif, Dominique RÉGNIER. « La seule chose qui intéresse les gens, c'est la paye. C'est le seul déclencheur », analyse pour sa part Nathalie DE OLIVEIRA.

## Pouvoir d'achat, gestion défaillante, réforme des retraites

En ces temps d'inflation galopante, la question du pouvoir d'achat devrait donc assurément favoriser la mobilisation. Pour Nicolas VERHILLE, c'est toutefois loin d'être la seule raison de se rendre aux urnes : « La territoriale va plutôt mal dans beaucoup d'endroits. D'une part, les élus locaux sont délaissés par l'État.

D'autre part, avec le fort renouvellement que l'on a connu lors des dernières municipales, beaucoup d'élus ont une faible connaissance du fonctionnement des collectivités. La gestion des ressources humaines y est souvent catastrophique ».

La réforme annoncée des retraites pourrait également favoriser la participation : « Tout dépendra du calendrier », indique-t-il, en insistant une fois encore sur le fait que la capacité des syndicats à s'y opposer « ne tiendra pas au charisme de leurs leaders, mais bien aux chiffres de la participation aux dernières élections ».

## Crise de la représentation ?

Las, les derniers résultats aux élections présidentielle et législative ne sont pas sans susciter l'inquiétude. « Il y a une véritable crise démocratique dans notre pays, et l'on peut craindre que la forte abstention aux dernières élections politiques ne se propage aux élections professionnelles », redoutent tant Dominique RÉGNIER que Nathalie DE OLIVEIRA. « Globalement, monte en France un sentiment de défiance à l'égard de toutes les institutions, quelles qu'elles soient, y compris syndicales. On sent un véritable désintérêt, parfois même un rejet de toutes les institutions démocratiques », s'alarme de même Christophe ODERMATT. Il en veut pour preuve le succès des gilets jaunes, « mouvement spontané, anarchique ». Nicolas

VERHILLE lui fait écho : « Le rejet des politiques et plus largement des corps intermédiaires est incontestable. Les gens mélangent tout et le risque du "tous pourris" n'est pas à exclure ». Pour autant, il reste persuadé que ces corps intermédiaires restent indispensables, tirant lui-aussi argument du mouvement des gilets jaunes : « La disparition de ce mouvement est le fruit de son incapacité à se structurer et à organiser le débat en son sein », analyse-t-il. Aussi, pour lui, « le premier enjeu de ces élections, c'est de ramener dans le giron républicain des gens écoeurés par le climat délétère qui règne actuellement dans le monde en général. À nous, sur le terrain, de faire preuve de pédagogie et de renouveler nos formes d'action, comme nous avons su le faire pendant la crise du Covid ».

## Un bilan plus qu'un programme

Reste que comparaison n'est pas raison : élections politiques et professionnelles ne sauraient se confondre. « Nous ne sommes pas là pour décider à la place des élus, mais pour avoir une influence sur leur décision », rappelle Christophe ODERMATT. « Contrairement à certains politiques, nous avançons à



visage découvert, fiers et forts de nos valeurs, de nos convictions », met en avant Dominique RÉGNIER. Plus encore, si l'adage veut qu'une élection politique se gagne « sur un programme, et non sur un bilan », en matière syndicale, c'est l'inverse qui semble prévaloir. « *Le programme, tout le monde a à peu près le même : la défense des intérêts matériels et moraux des agents. Donc tout est dans la manière de faire* », enseigne Christophe ODERMATT. Et de poursuivre : « *C'est un travail de long terme. On ne mobilise pas à trois mois des élections. Le travail se fait sur toute la durée du mandat précédent. Une personne qui s'improviserait syndicaliste à trois mois du scrutin a peu de chances de l'emporter* ». « *Il n'y a pas vraiment de campagne électorale. Le job se fait pendant les quatre années précédentes. Le syndicalisme, c'est tous les jours ! On ne se réveille pas un mois avant les élections* », renchérit **Mathieu BRUGEAU, délégué fédéral de la région FO Poitou-Charentes Limousin**. Ce dernier se fait, lui, plutôt optimiste : « *Dès lors que l'on a fait le travail de défense des agents et de communication, les électeurs suivent. La participation aux élections dans la fonction publique territoriale est toujours beaucoup plus importante que pour les élections politiques. La notion de proximité est peut-être plus perceptible chez nous. Les agents votent pour des représentants qu'ils connaissent, souvent personnellement. Dans tous les cas, nous n'avons pas à rou-*

*gir. Avant de remettre en cause notre représentativité, nos politiques seraient ainsi bien inspirés de balayer d'abord devant leur porte* », grince-t-il.

## Diviser pour mieux régner

Pour autant, il ne crie pas victoire avant de livrer bataille : « *Tout est fait pour que la participation soit faible* », estime-t-il. Et de prendre notamment l'exemple du fait « *qu'avant 2018, si la participation était inférieure à 50 %, les collectivités étaient contraintes d'organiser un second tour. Ces dernières incitaient donc les agents à aller voter. Désormais, un seul tour est prévu, quel que soit le taux de participation* ». En amont, il dénonce également l'obligation de présenter des listes de candidats reflétant la proportion femmes/hommes du corps électoral. « *Cela complique le dépôt de listes – ce qui est à mon sens le véritable but de cette réforme – sans que l'objectif affiché, une meilleure représentation des femmes, ne soit atteint, le texte ne prévoyant notamment pas d'obligation d'alternance* », constate-t-il. « *Globalement, tout est fait pour brider la capacité des syndicats à mobiliser, pour que les gens ne s'investissent pas* », juge de même Nicolas VERHILLE, évoquant pêle-mêle reconnaissance au mérite, service minimum ou plus récemment encore le discours sur les « *travailleurs de première ligne* » : « *Comme si les gens au front n'avaient pas aussi besoin d'administratifs pour faire tourner la machine* ». Et d'en conclure

que « *l'objectif, c'est diviser pour mieux régner...* »

## Rien de mieux que le vote à l'urne

L'essor du vote électronique fait également craindre quelques pertes... en ligne ! « *Certains agents peuvent être peu familiarisés avec l'outil* », explique Christophe ODERMATT. Ce dernier redoute toutefois bien davantage la distraction que l'incompétence : « *Avec le vote en ligne, l'électeur reçoit les éléments en amont, comme pour le vote par correspondance. Mais s'il peut poster son bulletin sans attendre dans le second cas, il faut attendre le jour J dans le premier cas pour voter virtuellement. Ce qui favorise les ratés* ».

Cette année, le nombre de collectivités ayant recours au vote électronique devrait toutefois être limité. « *Les collectivités avancent encore doucement* », constate Dominique RÉGNIER, qui redoute plutôt le vote par correspondance : « *Beaucoup de collectivités y ont recours, ce qui n'est pas sans risque en fonction des prestataires choisis. Il y avait eu de grosses erreurs en 2018. Il conviendra donc d'être vigilant* ». « *Dans quatre ans, toutes les collectivités auront vraisemblablement recours au vote électronique* », pronostique pour sa part Nathalie DE OLIVEIRA, déplorant que « *les collectivités ne veulent plus s'occuper de rien, et recourent chaque jour davantage aux délégations de service public* ». Si elle fait plu-

tôt confiance au vote électronique, elle avoue néanmoins « s'être battue pour conserver le vote à l'urne ». C'est en effet le seul qui permette d'attirer l'électeur distrait ou peu motivé avec « le café/croissant au bureau de vote », relève-t-elle, rejointe par Nicolas VERHILLE : « Le vote à distance casse le lien social et complique la mobilisation ».

## Aide-toi...

Pour convaincre les abstentionnistes, les élus appellent in fine leurs collègues à « prendre

leur carrière en mains ». « Voter, c'est aussi décider de ne pas la confier à n'importe qui », prévient Nicolas VERHILLE, qui en profite pour vanter les mérites de la maison : « FO est un syndicat qui n'est ni dans la signature automatique, ni dans l'opposition systématique et démagogique. C'est un syndicat déterminé et qui ne lâche rien ». Pour autant, il souligne que « les agents doivent comprendre que les organisations syndicales ne peuvent pas tout »... surtout s'ils ne sont pas soutenus. « Certains ont trop tendance à rejeter la faute sur les organisations syndicales, sans pour autant s'engager eux-mêmes, dans une démarche finalement très individualiste », lâche-t-il. « Beaucoup d'agents méconnaissent le rôle des syndicats et s'en désintéressent... jusqu'au jour où ils en ont be-

soin ! », regrette également Christophe ODERMATT. « Il faut que les agents retrouvent le sens de l'engagement public. Soit on baisse les bras, soit on s'implique. Cela commence là où on passe le plus de temps : à son travail. Et la participation aux élections est un des éléments forts de rassemblement », déclare Nicolas VERHILLE. Mathieu BRUGEAU le rejoint : « Dans notre vie en général, tout ou presque passe aujourd'hui par le prisme du travail. Raison de plus pour que les collègues s'investissent et s'engagent ». En commençant tout simplement par déposer un bulletin dans l'urne, fût-elle virtuelle !

## Épique communication



## CAP ?

Composées de représentants de l'administration et du personnel, élus pour quatre ans, les commissions administratives paritaires ne sont normalement pas totalement inconnues des agents titulaires, puisqu'elles traitent historiquement des sujets relatifs aux carrières individuelles des agents. La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a toutefois sensiblement écorné leurs prérogatives, puisqu'elles n'ont désormais plus de compétences en matière de mutation, de mobilité, d'avancement et de promotion. « Elles ont été vidées de leur contenu », déplore Christophe ODERMATT. Elles restent toutefois importantes, puisque compétentes pour examiner les décisions défavorables aux agents : refus de titularisation, licenciement, formation, discipline, etc. Pour les contractuels, ces commissions prennent la forme de commissions consultatives paritaires.

## CST ?

Les comités sociaux territoriaux restent encore méconnus, puisqu'ils ne prendront réellement leur envol qu'avec les élections de décembre. Créés par la même loi de 2019, ils sont le fruit de la fusion des anciens comités techniques (CT) et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), qui continuaient de fonctionner jusqu'ici. Ces comités, qui devront être **mis en place lorsque la collectivité comptera plus de 50 agents** (à défaut, le CST du centre de gestion est compétent), seront notamment consultés sur les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services, sur les projets de lignes directrices de gestion relatives à la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels (v. notre dossier de mars 2021), sur les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire, d'action sociale, etc.